



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 21 – République
Démocratique Populaire Lao
Intervention de la Belgique**
Date: 20 janvier 2015

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de la République démocratique populaire Lao, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif lors de cet Examen périodique universel, en prolongation des discussions dans le cadre du dialogue droits de l'Homme effectuées avec l'UE et que nous tenons à saluer.

R1 Afin de fonder ces différents dialogues sur les meilleurs bases possibles, la Belgique recommande à la République démocratique populaire Lao de lancer une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations Unies.

Ma délégation voudrait exprimer ses préoccupations quant au fait que la **liberté d'expression** et de **la liberté de la presse** ou encore la **liberté de réunion et d'association** souffrent dans la pratique de nombreuses restrictions au Laos. Mon pays s'inquiète également du sort réservé aux personnes ou organisations qui émettent des critiques ou manifestent leur opposition par des moyens pacifiques.

R2 Dans ce cadre, la Belgique recommande aux autorités Lao d'amender les dispositions du Code pénal, de la loi sur les media, de la loi 'internet' et de toute autre législation qui criminalise l'exercice de droits fondamentaux, afin d'aligner la législation Lao sur les standards internationaux en la matière.

Une société civile dynamique et libre est pour mon pays un ingrédient indispensable dans une démocratie. La société civile, par ses apports, éventuellement critiques, partagés de manière pacifique est une source inépuisable d'idées qui permettent de participer à la prospérité d'un pays et la qualité de vie de sa population.

Q1 A ce titre, la Belgique souhaite s'enquérir de l'état des lieux de l'enquête sur la disparition du défenseur des droits de l'Homme Sombath Somphone.

R3 et mon pays recommande au gouvernement laotien de créer un cadre afin que la société civile, en ce compris les ONGs actives dans le domaine des droits de l'Homme, puisse être incluse dans le suivi de cet EPU, sans crainte de représailles.

Je vous remercie Monsieur le Président.